

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20/12/2022

### LISTE DES DELIBERATIONS

<p><b>Délibération n° 44 adoption des rapports sur le prix et la qualité des Services Publics Eau et assainissement</b></p>	<p><b>Approuvée</b></p>
<p><b>Délibération n° 45 autorisant le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la bailleur Logidia pour la réalisation de la résidence de personnes en perte d'autonomie, de la maison des Assistants Maternels et de la salle des réunion</b></p>	<p><b>Approuvée</b></p>
<p><b>Délibération n° 46 autorisant le maire à faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des Délégations des Services Publics eau et Assainissement</b></p>	<p><b>Approuvée</b></p>
<p><b>Délibération n° 47 autorisant le maire à signer la convention de servitude dans le cadre de la construction du réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain</b></p>	<p><b>Approuvée</b></p>

*Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.*

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.*

**Le maire**

**Béatrice DALMAZ**



**Le secrétaire de séance**

**Robert DELACOURT**

